

### OBJET DE L'APPEL À PROJETS

Cet appel à projets vise à **l'amélioration des connaissances naturalistes**. Il s'inscrit dans le cadre de la **mission d'inventaire du patrimoine naturel** et du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP). Il vise à combler des lacunes en termes de taxons, d'écosystèmes, de période et/ou de géographie, dans un cadre de partage et de diffusion des connaissances.

Cet appel à projet est organisé par l'Unité Mixte de Service PatriNat (UMS PatriNat), centre d'expertise et de données sur la nature, articulé autour des missions de ses trois tutelles, que sont l'Office Français de la Biodiversité (OFB<sup>1</sup>), le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), et le CNRS.

Il s'adresse en priorité aux associations naturalistes et sociétés savantes impliquées dans la connaissance de la biodiversité ou du patrimoine géologique, par une action s'inscrivant dans des projets de portée nationale (Outre-Mer compris). Les autres structures comme les autoentrepreneurs, établissements publics, conservatoires botaniques nationaux, bureaux d'études, et gestionnaires d'espaces naturels pourront aussi être éligibles. Les projets portés par des associations naturalistes et sociétés savantes constitueront au moins les deux tiers des projets sélectionnés.

En savoir plus : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/participer/appel>

### PORTÉE DU PROJET

Pour être éligible, le projet devra porter sur au moins une des thématiques suivantes :

- **L'acquisition de connaissances naturalistes** concernant :

- la mobilisation/numérisation de connaissances permettant **d'améliorer la complétude de répartition temporelle et spatiale** des espèces (zones méconnues pour un ou plusieurs taxons, données « anciennes »...),

- des missions spécifiques de terrain pour **compléter de grandes lacunes de connaissance** ou des **prospections ciblées d'espèces** (taxons non observés depuis longtemps ou taxons présumés disparus) permettant de préciser et d'actualiser la connaissance de répartition nationale,

- **la taxonomie** (publication de nouveaux taxons, résolution d'incertitudes taxonomiques, par exemple aux moyens d'analyses génétiques) et la **syntaxonomie**,

- **l'alimentation de bases de connaissances** intégrant des traits de vie ou des référentiels (répartition, critères de détermination),

<sup>1</sup> L'OFB sera créé au 1er janvier 2020, regroupant l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

- **des travaux d'inventaires/cartographie d'habitats** et de relevés de communautés végétales sur des zones ou des types de milieux peu étudiés,

• **La diffusion des connaissances naturalistes** telle qu'un séminaire de restitution d'un inventaire/atlas, l'animation d'un inventaire ou d'un suivi naturaliste, la publication de résultats ; la standardisation, validation, mise en ligne d'une base de données partagée, et/ou l'élaboration de clé de détermination nationale.

• **L'acquisition et le partage d'illustrations de la biodiversité** (photos d'espèces et d'habitat non encore illustrées sur le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) ou, y compris, des photos de stades de développement non documentés).

Les résultats (« livrables ») des projets se résument en trois catégories :

- Des données et bases de données dans un format standardisé.
- Des publications (académiques, rapport ou autre) en ligne ou sous format papier.
- Des photos d'espèces, d'habitats/végétations.

### CONDITIONS REQUISES POUR LE PROJET

Le projet devra respecter l'ensemble des conditions suivantes :

• Le projet doit combler une ou des **lacunes de connaissances à l'échelle nationale**. Ceci recouvre des projets travaillant sur l'ensemble de la France métropolitaine, sur plusieurs régions (notamment à une échelle biogéographique), des travaux plus localisés mais travaillant sur des espèces ou végétations endémiques ou sur une zone méconnue à l'échelle du territoire national. Cette année, les projets concernant la **fonge** retiendront une attention particulière.

• Le projet doit concerner une action spécifique (l'activité courante de la structure ne peut pas être considérée comme un projet).

• Le travail sur des déterminations doit être le plus précis possible (espèce ou sous-espèce ; les projets concernant des groupes morphologiques ne sont pas éligibles).

• L'action doit pouvoir être réalisée en 2020.

• Le porteur doit apporter un co-financement, exprimé en nombre de jours bénévoles (pour les structures associatives) ou financés par ailleurs évalué à un montant d'au moins 20 % du montant total du projet.

- Le porteur ne doit pas avoir été lauréat en 2019 de cet appel à projet, dans le but de diversifier l'appui aux structures naturalistes.
- Le porteur ne doit pas bénéficier de financements de l'AFB ou de l'ONCFS pour le même projet.

## CLAUSES ASSOCIEES

- Une **diffusion « Opendata »** de l'ensemble des résultats du projet. Selon le type d'étude:
  - le partage des données sources précises (géographie, méthodes) dans le cadre du SINP et du GBIF (et respect obligatoire des standards associés aux données et métadonnées),
  - l'application de la licence ouverte de réutilisation de l'information publique Etalab v2 sur les résultats qui se présentent sous la forme de jeux de données, sous réserve d'exceptions fondées sur la loi (données sensibles, droits des tiers...) ;
  - la publication par le dépositaire du projet, l'OFB ou le MNHN des résultats sous forme de rapport ou article (diffusables sans restriction) ;
  - le cas échéant, l'application de la licence Cecill-B v1 sur les résultats qui se présentent sous la forme de logiciels.
  - l'application de la licence ouverte Creative Commons Attribution 3.0 sur les résultats qui se présentent sous toute autre forme (base de connaissance, photos, etc.) et leur partage dans le cadre de l'INPN.
- Un droit de réutilisation par l'OFB et le MNHN de l'ensemble des résultats du projet.
- En cas de travaux taxonomiques, le matériel type devra être déposé au MNHN (holotype et une partie des paratypes).
- Une citation standardisée de l'appui apporté par les tutelles de l'UMS PatriNat (OFB–CNRS – MNHN) devra figurer dans les différents travaux (publication) issus ou soutenus par cet appel à projet.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront évalués et classés par un jury en fonction de cinq critères examinés au regard des livrables prévus dans le projet :

- La portée nationale de la contribution.
- Le fait de combler une lacune de connaissance (spatiale, temporelle, taxonomique...).
- La qualité scientifique du projet (approches et méthodes proposées, etc.)

- Le rapport coût / connaissance.
- La précision des livrables (planning, contenu, format...).

Au cas où une structure soumettrait plusieurs projets, un seul, au maximum, pourra être sélectionné.

Les projets pré-sélectionnés concernant une seule région feront l'objet d'un avis d'opportunité supplémentaire par consultation des instances régionales du SINP et des directions régionales de l'OFB.

### **BUDGET PRÉVISIONNEL ET MODALITÉS DE CONVENTIONNEMENT**

Entre 15 et 25 projets seront sélectionnés, chacun doté d'un budget compris entre 500 et 5 000 euros HT. Toute demande supérieure à 5 000€ sera jugée inéligible.

Les projets retenus feront l'objet d'un contrat de financement avec le MNHN, précisant les éléments attendus du projet et les délais de réalisation.

Le financement sera fait à la réception des résultats du projet, éventuellement en plusieurs échéances correspondant aux différents éléments de rendu.

### **PROCÉDURE**

Date de lancement de l'appel : **10 janvier 2020**

Date de clôture de l'appel : **9 février 2020 minuit heure de Paris**

Comité de sélection : **avant le 15 mars 2020**

Notification des projets retenus : **avant fin mars 2020**

Le formulaire ci-après devra être complété par le porteur de projet. Il permettra de préciser la demande budgétaire et de vérifier que la proposition remplit les critères d'éligibilité. Les propositions devront être envoyées par mail à [aap-inpn@mnhn.fr](mailto:aap-inpn@mnhn.fr) avec la mention : « Appel à projets INPN 2020 ».

Une fois le projet retenu, un correspondant scientifique sera identifié pour son suivi jusqu'au dernier rendu.

**FORMULAIRE À COMPLÉTER**  
(2 pages maximum)

<b>Prénom, nom, structure et coordonnées du porteur de projet</b>
<b>Titre du projet</b>
<b>Résumé du projet (300 mots maximum)</b>
<b>Les résultats qui seront transmis dans le cadre du projet concernent :</b> <input type="checkbox"/> Une publication de connaissances naturalistes (article, rapport, fiche espèces) <input type="checkbox"/> Un fichier de données standardisé <input type="checkbox"/> L'iconographie/illustration de la biodiversité avec licence
<b>Décrire précisément les livrables (éléments indispensables à l'évaluation du projet (200 mots max par item))</b>

<b>En quoi votre projet a-t-il un intérêt (une portée) national ?</b>
<b>Demande budgétaire (description)</b>
<b>Demande budgétaire</b> Montant HT demandé :
<b>Autofinancement, cofinancement (dont bénévolat)</b> Nombre de jours : Autre co-financement (fonctionnement, matériel) :
<b>Partenaires envisagés (précisez les personnes ou organismes avec lesquels le projet sera réalisé, ainsi que la plateforme de versement des données dans le SINP)</b>
<b>Éléments complémentaires éventuels (précision sur le calendrier du projet, etc.)</b>

**Annexe : il est conseillé de joindre une description plus détaillée du projet de 2 pages maximum (illustrations comprises) en format pdf.  
Une seule annexe sera acceptée.**